



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de
BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

Séance du 21 mai 2024

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT - Sylvie BARTHELEMY - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Marie-Claire MULLIERE - Céline BESSONNAT

MM. Cédric DAUGE - Dominique BOUILLLOUX - Yves LOMBARD - Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT

Absents excusés : Quentin D'ALASCIO - Sylvie SAUNIER - Stéphanie GREMERET (pouvoir Cédric DAUGE)

Absente : Constance FINAS

En début de séance, Monsieur le Maire a invité les membres du conseil à visiter le bar restaurant l'Embuscade, dans l'éventualité d'un rachat.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 9 avril 2024. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

Monsieur le Maire souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour : compte-rendu de la concertation ZAER / décision modificative pour participation aux travaux de réfection des digues / subvention exceptionnelle CIA.

COMPTE-RENDU DE LA CONCERTATION ZAER

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable en mairie du 15 avril 2024 au 15 mai 2024 et qu'un registre de concertation a été mis en place pour permettre au public de formuler ses observations.

Une dizaine de personnes sont venues consulter les dossiers et un couple d'administrés a écrit ses doléances sur le cahier mis à disposition.

La période de concertation est close.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CIA

Les membres du Conseil décident d'allouer une subvention exceptionnelle au Comité Inter-Associations de Baudrières d'un montant de 100 €.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

DECISION MODIFICATIVE

Validation par les membres du Conseil d'une décision modificative pour rehausser le budget total des subventions d'un montant de 6000 € pour participation aux travaux de réfection des digues.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

PLUI-DPU : soumission des ravalements de façade, de l'édification des clôtures à autorisation et instauration du droit de préemption urbain

Lorsque le PLUi sera opposable aux tiers (aux alentours du 20 juin) les communes auront la possibilité de soumettre à autorisation les ravalements de façade et l'édification de clôtures. Elles pourront également instaurer le droit de préemption urbain, qui est une compétence de la communauté de communes mais que le président prévoit de déléguer aux maires, si ces derniers souhaitent le mettre en place sur leur commune.

Les membres du Conseil

- . souhaitent soumettre l'édification des clôtures à autorisation
- . souhaitent soumettre les ravalements de façade à autorisation
- . souhaitent instaurer le droit de préemption urbain

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

CONVENTION 2024 « 30 millions d'amis »

Depuis 2022, afin de maîtriser la prolifération des chats errants sur la commune de Baudrières, notre municipalité a souscrit une convention tripartite avec l'association TINELINA de ST MARCEL (71380) ainsi qu'avec la clinique vétérinaire d'OUROUX SUR SAONE (71370).

Ainsi, un budget annuel est attribué à cette cause pour aider à la stérilisation des animaux vagabonds sur la commune.

Cependant, vu le nombre de signalements de nos administrés, la somme allouée ne pourra pas subvenir à toutes les demandes.

C'est pourquoi, afin de contenir le nombre de naissances de chatons, il convient de signer une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » afin de lancer une campagne de stérilisation plus importante et d'identification des chats libres sauvages.

Les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec la fondation.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

VOTE DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement - volet eaux usées.

Ce zonage a pour effet de délimiter :

. Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

. Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Terres de Bresse, le bureau d'études spécialisé MADEO a élaboré cette étude de zonage de l'assainissement, volet eaux usées. M. le Maire présente la carte de la commune.

Les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier et valident les documents relatifs au zonage d'assainissement, volet eaux usées, sous réserve du bon écoulement des eaux et des niveaux (la parcelle 212 sera validée, celles du cimetière et espaces de jeux sera à enlever).

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

ONF : VENTE DE PINS NOIRS

M. SAMOUEILLAN, a fait part à Monsieur le Maire d'un contrat d'approvisionnement signé entre l'entreprise GAILLARD-RONDINO (qui réalise les poteaux télécom en bois de pins entre autres) et l'ONF. Il explique que comme les pins noirs des anciens poulaillers ont été martelés, il serait possible de leur vendre la coupe, au prix indiqué sur la grille tarifaire annexée au contrat.

Les membres du conseil valident le choix proposé par l'ONF de vendre sur pied les bois, essence « Pin Noir » des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2024 et portant les numéros suivants : 32b – 36b – 43b à l'entreprise GAILLARD-RONDINO, pour un volume approximatif de 105 m3.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- Le projet de réhabilitation du bar restaurant l'Embuscade
- Le planning des élections européennes du 9 juin 2024
- L'existence d'une convention du CIA pour une location éventuelle des bâches du CIA à des particuliers dans certaines conditions
- Le renouvellement des devis pour faire les allées principales du cimetière en bicouche
- L'acceptation du devis de Jean-Pierre LESAVRE pour refaire les menuiseries des écoles
- L'avis du SDIS pour 2 projets sur la commune
- La visualisation des flux de consommation d'espace pour la période 2011-2023
- Le prochain départ en retraite d'un agent technique
- Une demande de devis pour faire scanner et éventuellement imprimer le registre Napoléonien de la commune afin qu'il soit protégé et sauvegardé aux archives départementales

- La fermeture exceptionnelle du secrétariat de Mairie le samedi 15 juin

Yves LOMBARD évoque :

- Le coût du renouvellement des imprimés des plans de la commune
- Le devis du spectacle de la compagnie « Flammes en scène » pour la fête du Troquis
- Le devis pour élaguer certains arbres du gîte Perrusson.

Nathalie TISSOT fait part :

- De la réalisation d'une fresque contre les murs du gymnase du collège
- D'une relance du SICED pour la mise en place d'une placette de compostage

Marie-Claire MULLIERE revient sur :

- L'identification d'une bâche de la Com Com.
- Le travail du CMJ concernant les travaux de la zone de jeux
- La tenue du marché le 16 juin 2024

Sylvie BARTHELEMY demande :

- S'il serait possible de nettoyer les murs de la structure

Dominique BOUILLLOUX présente :

- Le résultat du cubage du bois de la commune, réalisé le 4 mai
- La mise en place de cinq poteaux pour barrière à l'entrée des bois, avec des cadenas accès pompiers à commander

Céline BESSONNAT :

- Evoque la présence de gros cailloux dans le virage de la route du Moulin

Sébastien LESSARD :

- Interroge sur la présence de rats vers la lagune des Mauprès
- Remercie la commune pour les trophées du tennis

Date à retenir : prochain conseil municipal : 25 juin 2024 à 20h00.

Cédric DAUGE, Maire

